



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°131

Publié le 4 octobre 2023



DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL.....	3
bureau de l'appui juridique et de la coordination interministérielle.....	3
- Arrêté préfectoral n°2023-10-68 en date du 27 septembre 2023 désignant M. Christopher MALLUITRE, en tant que Personne Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs.....	3

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'APPUI JURIDIQUE ET DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

- Arrêté préfectoral n°2023-10-68 en date du 27 septembre 2023 désignant M. Christopher MALLUITRE, en tant que Personne Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs



Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial

Bureau de l'appui juridique et de la coordination
interministérielle

Arras, le 27 SEP. 2023

N°2023-10-68

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DÉSIGNANT M. CHRISTOPHER MALLUITRE, EN TANT QUE
PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment son article L. 330-1 ;

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'ordonnance n° 2005-650 du 6 juin 2005 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, en qualité de préfet du Pas-de-Calais ;

Vu le décret du 9 mai 2023 portant nomination de M. Christophe MARX, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, sous-préfet d'Arras ;

Vu l'arrêté préfectoral 2023-10-57 accordant délégation de signature à M. Christophe MARX ;

Vu la note préfectorale en date du 7 juin 2021 portant affectation de M. Christopher MALLUITRE,, attaché d'administration de l'État, chef du bureau de l'appui juridique et de la coordination interministérielle ;

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 00

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

Arrête

Article 1er – Monsieur Christopher MALLUITRE, attaché d'administration de l'État, affecté en tant que Chef de bureau de l'appui juridique et de la coordination interministérielle, à la Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, est désigné en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques.

Article 2 – La personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques est chargée, en cette qualité, de :

- 1°) veiller à l'instruction des demandes d'accès aux documents administratifs et de la réutilisation des informations publiques ;
- 2°) assurer la liaison entre le Préfet et la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA).

Article 3 – Les présentes dispositions remplacent et abrogent celles des précédents arrêtés de nomination en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs.

Article 4 – Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,



Christophe MARX